

Sandrine Picaud-Monnerat, *La petite guerre au XVIII^e siècle* (2010)
Compte-rendu dans la *Revue Historique*,
par Jean Chagniot

Pour citer ce compte-rendu - Référence électronique

Jean Chagniot, « Compte-rendu. Sandrine Picaud-Monnerat, *La petite guerre au XVIII^e siècle* », *Revue historique*, 2011/4 (n^o 660) [En ligne]. URL : <http://www.cairn.info/revue-historique-2011-4-page-915.htm> Consulté le...

Référence du compte-rendu dans la revue papier

Revue Historique (Paris, PUF), 2011/4 (n^o 660), p. 941-943.

Texte intégral

123 Les origines de la petite guerre se perdent dans la nuit des temps. Dès qu'apparurent de véritables armées, il y eut probablement aussi des « irréguliers », des « enfants perdus » chargés de « battre l'estrade », d'escarmoucher et de harceler l'ennemi en l'attaquant à l'improviste. Il aura fallu néanmoins attendre le XVIII^e siècle, plus précisément la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) pour voir les troupes légères accéder à une véritable notoriété. En France d'abord, un peu plus tard en Allemagne, les écrivains militaires s'interrogèrent sur la place que devait occuper dans la stratégie ce qu'on appelait parfois « la guerre en détail ». L'auteur a scrupuleusement dépouillé toute cette littérature de qualité très inégale. Le Service Historique de la Défense conserve à Vincennes, dans la série des Mémoires et Reconnaissances, les manuscrits de plusieurs traités. Également inédits malgré leur plus grand intérêt, les souvenirs de campagne rédigés par le comte de Beausobre, ainsi que ses réflexions sur le service des hussards et autres troupes légères, ont été consultés aux Archives du canton de Vaud.

124 Pour circonscrire correctement le champ d'action de la petite guerre, il faut d'abord se garder de la confondre avec la guérilla des Vaudois, des Camisards ou des partisans corses. La distinction de relève pas de la tactique, mais du droit : déniée aux révoltés, la « légitimité institutionnelle » était normalement reconnue aux combattants qui se livraient à la petite guerre dans les armées de leur prince (p. 39-40).

125 Les traités du XVIII^e siècle réservent aux « partis de guerre » un certain nombre de tâches comme l'attaque des fourrageurs, l'interception des convois, la capture de personnalités, ou même la surprise des places fortes, quoique l'histoire récente n'en fournisse guère d'exemples probants. Une autre mission, prédominante encore pendant la guerre de Succession d'Espagne, est évoquée pourtant avec plus de discrétion. Les régions frontières avaient alors subi de fréquentes incursions de troupes « allant en parti », qui exigeaient des communautés d'habitants le versement de contributions ; en cas de refus, la population s'exposait au pillage, à des prises d'otages et même à des incendies. Tout en répandant la terreur et en rendant plus difficile l'approvisionnement de l'armée ennemie, ces raids obligeaient l'adversaire à affaiblir son corps de bataille, car il y prélevait des détachements pour tenter de rattraper et de neutraliser le parti. Apparemment, les avocats de la petite guerre

ne mentionnent ni la course des « housarts » de Grovestein en Champagne et dans les Évêchés au mois de juin 1712, ni le raid en représailles de Jacques Pasteur dans le Brabant, deux coups d'audace dont l'insolent succès avait marqué les esprits. Dans l'*Encyclopédie*, la levée de contributions n'était plus citée qu'en dernier lieu parmi les buts assignés à la petite guerre (p. 29).

126 Entre-temps, beaucoup de choses avaient changé, aussi bien le regard porté sur les troupes légères que leur destination et leur recrutement. Même si, pendant la guerre, les armées continuaient à vivre en partie sur le pays, leur « rafraîchissement » et le prélèvement des contributions en espèces et en nature ne s'accompagnaient plus de ravages systématiques comme au Palatinat en 1674 et en 1689. Les militaires eux-mêmes en vinrent à réprouver les excès commis à l'encontre des civils, jugés aussi improductifs qu'intolérables. Les troupes légères purent donc être affectées à des tâches plus honorables dans le cadre de ce que le général Gambiez a appelé « le style indirect artificiel en climat conventionnel ». En d'autres termes, afin d'entreprendre dans les meilleures conditions des opérations classiques telles qu'une bataille ou un siège, le général en chef déconcertait l'ennemi et désorganisait au préalable son dispositif par une combinaison de manœuvres imprévisibles.

127 Encore fallait-il disposer de formations prédestinées au style indirect, capables de combattre isolément et aussi de se déplacer très vite sur des montures et avec un armement approprié. La création de véritables troupes légères en France s'inspira de deux expériences récentes. De 1737 à 1739, le comte de Beausobre put voir à l'œuvre les « turbans » turcs et tatars, étant attaché militaire à Vienne pendant la guerre austro-turque (p. 328) ; un peu plus tard, les hussards hongrois de Marie-Thérèse harcelèrent les Français qui faisaient retraite en Bohême et en Bavière après l'épisode glorieux de Prague (p. 437). Les modèles subirent d'ailleurs quelques altérations avant d'être imités en France, de façon à devenir un peu moins terrifiants tout en gardant l'agrément de l'exotisme : les « uhlands » et les « pacolets » associés dans les Volontaires de Saxe suscitèrent d'abord beaucoup de curiosité. L'auteur explique aussi clairement que possible comment tous ces nouveaux corps furent composés à partir de 1743 et en quoi ils différaient des régiments de hussards qui servaient déjà dans l'armée française. Il y avait là matière à débat. Devait-on privilégier le recrutement en Hongrie ou dans d'autres pays étrangers, accueillir même des déserteurs de l'armée autrichienne ou au contraire préférer des régimentaires ? Qui, du dragon ou du hussard, serait le plus propre à la petite guerre ? Quelle devait être la proportion de fantassins et de cavaliers ? etc.

128 Maurice de Saxe fut, à n'en pas douter, l'instigateur de la levée des diverses troupes légères qui allaient s'illustrer sous ses ordres aux Pays-Bas de 1744 à 1748. La chronique de ses cinq campagnes est reconstituée ici de manière à mettre en évidence la petite guerre. Ce récit est d'autant plus vivant et instructif qu'il se fonde sur la confrontation de la correspondance ministérielle et de nombreux témoignages ; S. Picaut-Monnerat prend la peine d'identifier précisément les personnages et les lieux cités. Pourtant, sans diminuer le génie du maréchal de Saxe ni la valeur des Arquebusiers de Grassin, des Hussards de Beausobre et des Fusiliers de la Morlière, il n'est pas interdit de penser que les Français durent en partie leurs succès à d'autres facteurs. Dès la fameuse manœuvre de la Meuse, en 1746, leur armée disposait de deux atouts, la supériorité numérique et l'unité du commandement face à une coalition (p. 467). Quant au comte d'Argenson, secrétaire d'État de la Guerre, il s'abstint de renouer avec la « stratégie de cabinet », même si, parfois, le ministre obligea Maurice de Saxe à garder le contrôle de villes (Bruxelles, Namur) que le maréchal voulait seulement « insulter » pour y démanteler les ouvrages fortifiés.

129 Plus généralement, quel enseignement peut-on tirer de ce qui s'est passé au cours d'un seul conflit sur un théâtre d'opérations très particulier ? Si les formations de troupes légères subirent en France de nombreux remaniements avant de disparaître en 1776, ce fut

sans doute parce qu'elles n'avaient plus donné toute satisfaction pendant la guerre de Sept Ans. Celle-ci semble décidément être sortie du champ visuel de nos historiens militaires. Peu importe, du reste, puisque, même lorsque l'événement cesse de confirmer l'excellence d'un style de guerre qui serait la quintessence de la stratégie, on n'est pas en peine de trouver un théoricien qui s'en fit l'avocat au XVIII^e siècle ou plus récemment. Encore conviendrait-il de soumettre ce genre de caution à un examen critique. Quel crédit accorder par exemple aux divagations du baron de Wüst, qui crut pouvoir faire du duc de Vendôme non seulement un grand « partisan », mais aussi un maréchal de France (p. 108 et 676) ?

130 En refermant ce livre, nous devrions être persuadés que les grandes batailles et les sièges en règle furent seulement de pitoyables extrémités imposées par la « routine » et par l'« académisme ambiant ». Un général mieux inspiré aurait, paraît-il, forcé la décision et épargné des vies humaines en adoptant le style indirect, en fragmentant son armée, et en allégeant ses pièces d'artillerie. Cette thèse serait mieux étayée si son auteur ne faisait pas parfois flèche de tout bois. Par exemple, le fameux petit canon de 4 à la suédoise est crédité de performances extraordinaires, contestées aussi bien à l'époque que par nos experts. L'organisation divisionnaire de l'armée, telle que la préconisa en 1759 le maréchal de Broglie, est interprétée ici très librement (p. 81 et 295). Par ailleurs, il ne suffit pas de stigmatiser la routine pour justifier toute improvisation : une troupe s'acquitte d'autant mieux de sa tâche lorsqu'elle doit refaire au combat ce qu'elle a été habituée à faire à l'entraînement. On aimerait savoir enfin où se situe au juste cette fâcheuse routine, du côté des gens qui pratiquent la guerre sans l'avoir étudiée (p. 444), ou tout au contraire chez ceux qui sont « généraux dans leur cabinet » avant même de devenir « capitaines à la guerre » (p. 75).

131 Après tout, en matière de stratégie, les ouvrages qui font date sont aussi ceux qui alimentent des controverses. L'érudition sans faille de S. Picaud-Monnerat et la perspicacité de la plupart de ses analyses désarmeront sans aucun doute même ceux qu'elle n'aura pas totalement convaincus.

132 Jean CHAGNIOT